

## INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non

### Trusteam Funds - ROC

Classe d'actions I : LU1506680427

### Un Compartiment de l'OPCVM Trusteam Funds

#### OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Trusteam Funds – ROC (le « Compartiment ») est un OPCVM Nourricier de l'OPCVM Maître « Trusteam ROC », un fonds commun de placement constitué en vertu de la législation française et qualifié en tant qu'OPCVM Maître en vertu de la Directive OPCVM. Le Compartiment investit au moins 85% de ses actifs dans la part S de l'OPCVM Maître « Trusteam ROC », tel que décrit dans le prospectus de l'OPCVM Maître.

Les actifs résiduels, à hauteur d'un maximum de 15% de ses actifs nets, peut notamment être investi dans des liquidités nécessaires de temps à autre pour faire face à des besoins de trésorerie et payer les frais, charges et dépenses du Compartiment. Le Compartiment a toutefois l'intention de réduire au minimum le niveau des liquidités accessoires détenues à ces fins. Le Compartiment n'entrera pas dans des transactions portant sur des instruments financiers dérivés ni dans des opérations de prise et de mise en pension et de prêts de titres.

L'objectif de gestion de l'OPCVM Maître est d'obtenir une performance, sur une période de cinq ans, supérieure à celle de l'indice MSCI World en euro, dividendes réinvestis.

Pour atteindre son objectif, la stratégie d'investissements de l'OPCVM Maître consiste à rechercher les opportunités se présentant sur les différents marchés internationaux actions.

La stratégie utilisée procède des éléments suivants :

- Une définition de l'allocation stratégique de long terme à partir de l'analyse des fondamentaux économiques
- Une construction de portefeuille : la sélection des titres comme celle des OPC est effectuée en fonction de critères quantitatifs et qualitatifs, (secteurs d'activité, perspectives d'activité et attractivité des sociétés, notations pour les titres vifs), (société de gestion, gérant, process pour les OPC).

La stratégie d'investissement de l'OPCVM Maître se base également sur la satisfaction clients, qui est utilisée comme un moteur de performance financière.

Un niveau de satisfaction clients élevé permet de :

- Réduire les coûts d'acquisition des nouveaux clients ;
- Accroître la fidélisation des clients ;
- Réduire l'élasticité de la Demande au Prix (Pricing Power) ;
- Garantir dans le temps la stabilité du cash-flow.

L'OPCVM Maître est exposé :

- **de 60% à 100% de l'actif** en actions internationales, de toutes zones géographiques et tous secteurs économiques, dont :
  - de 0% à 10% en actions de pays émergents
  - de 0% à 15% en actions de petites et moyennes capitalisations

**- de 0% à 40% de l'actif en titres de créance et instruments du marché monétaire**, libellés en euro et accessoirement en obligations libellées en devises autres que l'euro, notés A-3 minimum sur le court terme et BBB- sur le long terme chez S&P, ou jugées équivalentes par la société de gestion, au moment de l'investissement.

En cas de dégradation, la part investie en obligations High Yield, de notation inférieure à BBB- (Standard & Poor's) ou non notés, ne pourra pas dépasser 10 % de l'actif net.

La fourchette de sensibilité sera de 0 à 5.

- **de 0% à 10% en obligations convertibles**
- **de 0 à 100% au risque de change**

Etant éligible au PEA (« Plan d'Epargne en Actions »), l'OPCVM Maître est investi au minimum à 75% en actions et titres éligibles au PEA, émis dans des pays de l'Union Européenne.

En ce qui concerne les actifs, l'OPCVM Maître peut investir :

- **En actions**, l'OPCVM Maître est principalement investi en titres de sociétés dont le siège social est dans un pays de l'OCDE et figurant dans des indices tels que l'indice EUROSTOXX 50, ou le CAC 40, le SBF 120, le STANDARD AND POOR'S 500 ou le NIKKEI 225 par exemple. Elles seront sélectionnées en fonction de la stratégie et du management de la société, de leurs publications de résultats et de leur positionnement sectoriel, de la solidité financière et de leur valorisation boursière (PER), de l'évolution des bénéfices et du résultat d'enquêtes de satisfaction client, sans allocation géographique particulière.

- **En titres de créance**, et instruments du marché monétaire : l'OPCVM Maître est investi, si les conditions de marché l'imposent et dans l'attente d'une opportunité d'investissement en actions, en titres de créance et instruments du marché monétaire, du secteur privé ou du secteur public

- **En OPC**, l'OPCVM Maître peut investir jusqu'à 10% de son actif en parts et/ou actions d'OPCVM de droits français de toutes classifications ou européens, ou de FIA français ou OPC autorisés à la commercialisation en France ou en parts et/ou actions d'OPC respectant les critères d'éligibilité de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier, y compris des OPCVM gérés par Trusteam Finance.

**Affectation du résultat** : capitalisation des revenus

**Durée minimum de placement recommandée** : Supérieure à 5 ans

*Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant cette date.*

**Conditions de souscription et de rachat** : Les ordres de souscriptions et de rachats sont centralisés chaque jour à 12 heures et exécutés sur la valeur liquidative du jour.

La valeur liquidative est calculée chaque jour.

#### PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

**SIGNIFICATION DE CET INDICATEUR :**

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité du Compartiment et le risque auquel votre capital est exposé.

*Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Compartiment.*

*Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement du Compartiment est susceptible d'évoluer dans le temps.*

Veillez noter qu'une possibilité élevée de gain comporte aussi un risque élevé de perte. La classe « 5 » de risque du Compartiment ne permet pas de garantir votre capital.

La classe 1 signifie que votre capital est exposé à de faibles risques mais que les possibilités de gains sont limitées. Elle n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

L'indicateur de risque et de rendement est de 5 ; ce Compartiment est classé dans cette catégorie en raison de son exposition aux marchés actions qui peuvent connaître des fluctuations importantes dépendant des anticipations sur l'évolution de l'économie mondiale, pouvant induire des variations fortes.

**RISQUES IMPORTANTS NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR :**

**Risque de crédit** : En cas de dégradation de la qualité des émetteurs, par exemple de leur notation par les agences de notation financière, ou si l'émetteur n'est plus en mesure de les rembourser et de verser à la date contractuelle l'intérêt prévu, la valeur de ces titres peut baisser, entraînant ainsi la baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM Maître et donc celle du Compartiment.

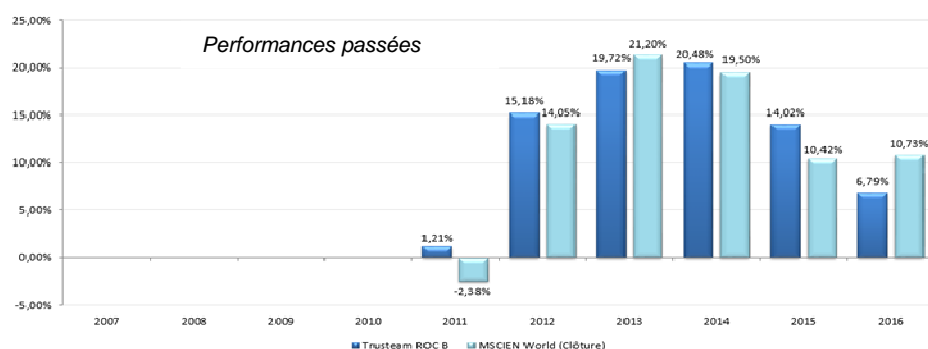
**Impact des instruments dérivés** : l'utilisation des instruments dérivés au sein de l'OPCVM Maître peut entraîner sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative, à la hausse comme à la baisse.

## FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du Compartiment, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ils réduisent la croissance potentielle des investissements.

FRAIS PONCTUELS PRELEVES AVANT OU APRES INVESTISSEMENT	
FRAIS D'ENTREE	Maximum 2%
FRAIS DE SORTIE	-
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital, avant que celui-ci ne soit investi, sur la valeur de souscription des actions du Compartiment au jour d'exécution de l'ordre. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
FRAIS PRELEVES PAR LE COMPARTIMENT SUR UNE ANNEE	
FRAIS COURANTS	Maximum 1.38% (*)
FRAIS PRELEVES PAR LE COMPARTIMENT DANS CERTAINES CIRCONSTANCES	
COMMISSION DE PERFORMANCE	15% de la performance annuelle au-delà de celle de l'indice MSCI World en euro dividendes réinvestis, si la performance est positive. Aucune commission de performance n'est appliquée au niveau de l'OPCVM Maître.

(\*) L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que le chiffre des « frais courants » est une estimation. Ces frais sont susceptibles de varier d'un exercice à l'autre. Ces frais courants de l'exercice clos le 31/12/2016 incluent les frais courants de l'OPCVM Maître. Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer au prospectus de l'OPCVM disponible sur le site internet [www.trusteam.fr](http://www.trusteam.fr). Les frais courants ne comprennent pas les commissions de performance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'autres véhicules de gestion collective.



Les performances passées entre le 1er Janvier 2011 et le 31 Décembre 2016 ont été simulées en prenant les performances de l'OPCVM Maître, qui est géré par la même société de gestion que la Société (Trusteam Finance).

**AVERTISSEMENT :** Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

La performance de l'OPCVM est calculée coupons nets réinvestis, et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie, celle de l'indice est calculée coupons réinvestis.

**DATE DE CREATION DU COMPARTIMENT :** 15/11/2016

**DEVISE DE LIBELLE :** Euro

**CHANGEMENTS IMPORTANTS AU COURS DE LA PERIODE :** néant

## INFORMATIONS PRATIQUES

**NOM DU DEPOSITAIRE :** Banque de Luxembourg

**LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'INFORMATIONS SUR L'OPCVM (prospectus/rapport annuel/document semestriel) :** Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement en français dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de la société de gestion.

**NOM DE LA SOCIETE DE GESTION :** Trusteam Finance 10 rue Lincoln 75008 Paris

Tél. : 01 42 96 40 30

ADRESSE WEB : [www.trusteam.fr](http://www.trusteam.fr)

**LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES NOTAMMENT LA VALEUR LIQUIDATIVE :** Dans les locaux de la société de gestion. Les détails de la politique de rémunération de la société de gestion, incluant sans toutefois être exhaustif, une description du calcul de la rémunération et des avantages, sont disponibles sur le site Internet de la société de gestion <http://www.trusteam.fr/mentions-legales-et-reglementaires.html>. La politique de rémunération peut également être obtenue gratuitement et sur demande auprès de la société de gestion.

Ce document décrit un Compartiment de l'OPCVM. Ce dernier peut être composé d'autres Compartiments et d'autres types de classes d'actions. Vous serez en mesure d'obtenir plus d'informations sur ces Compartiments et classes d'actions dans le prospectus de l'OPCVM ou sur le site Web de la société de gestion. Chaque Compartiment correspond à une partie distincte de l'actif et du passif de l'OPCVM. En conséquence, les actifs de chaque Compartiment sont exclusivement disponibles pour satisfaire les droits des investisseurs et des créanciers relatifs à ce Compartiment exclusivement.

**REGIME FISCAL :** La législation fiscale luxembourgeoise appliquant à l'OPCVM peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

Le présent OPCVM n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition est disponible sur le site internet de la Société de gestion [www.trusteam.fr](http://www.trusteam.fr)).

La responsabilité de Trusteam Finance ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé au Luxembourg et réglementé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF).

Trusteam Finance est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 17/02/2017.